



COMMISSION EUROPEENNE

*Bruxelles, 13.3.2015
C(2015) 1583 final*

Monsieur le Président,

La nouvelle Commission, qui a pris ses fonctions le 1er novembre 2014, est entièrement résolue à renforcer son partenariat avec les parlements nationaux. Un dialogue dynamique et constructif portant sur les propositions de la Commission fait partie intégrante de cette relation, et complète les contacts directs entre nos institutions. La Commission se réjouit de collaborer avec la Camera Deputaților dans les années à venir.

La Commission tient à remercier la Camera Deputaților pour son avis relatif au cadre européen sur l'intégration des Roms {COM(2014) 209 final}.

La Commission se félicite de l'accueil favorable réservé par la Camera Deputaților au cadre européen en général et au rapport publié cette année, qui détaille les progrès accomplis aux niveaux européen et national dans les domaines de l'éducation, l'emploi, l'accès aux soins de santé et au logement, la lutte contre les discriminations et l'utilisation des financements disponibles.

La Commission prend note du projet de loi relatif à la Fondation « Projet Ferentari ».

La Commission remercie la Camera Deputaților pour ses nombreuses suggestions quant à la mise en œuvre du cadre européen, qu'elle ne manquera pas d'examiner avec toute l'attention requise, tout en relevant que la plupart de celles-ci relèvent de la responsabilité des Etats membres.

Plusieurs suggestions formulées dans l'avis de la Camera Deputaților rejoignent les recommandations qui ont été adressées aux Etats membres par le Conseil dans sa recommandation du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces à l'intégration des Roms dans les Etats membres, s'agissant notamment de l'autonomisation (« empowerment ») des Roms, de la collaboration avec les autorités régionales et locales, de la protection des enfants ou encore de la nécessité d'un financement suffisant.

*Mr Valeriu Ștefan ZGONEA
President of the
Camera Deputaților
Palace of the Parliament
Str. Izvor nr. 2-4, sector 5
RO – 050563 BUCHAREST*

Dans ce contexte, il convient de noter que le Fonds Social Européen comprend, dans sa nouvelle période de programmation, une priorité d'investissement spécifique pour l'intégration des communautés marginalisées, telles que les Roms.

Comme le souligne l'avis de la Camera Deputaților, un effort particulier en ce sens doit également être consenti aux niveaux national et local.

Par ailleurs, la recommandation du Conseil encourage les Etats membres à envisager la prise de mesures spécifiques pour prévenir ou compenser des désavantages subis par les Roms, ce qui répond au souci de l'avis de la Camera Deputaților au sujet des « actions positives».

La Commission partage l'avis de la Camera Deputaților quant à l'intérêt d'une collaboration transnationale au-delà de la mise en œuvre des stratégies strictement nationales. La Commission a mis sur pied en octobre 2012 le réseau des points de contact nationaux pour l'intégration des Roms, notamment dans l'intention d'encourager des coopérations transnationales, y compris entre pays d'origine et pays d'accueil des Roms migrants. La question de la coopération transnationale au niveau national, mais aussi au niveau local, a notamment été discutée. Dans ce contexte, des projets de coopération avec des autorités locales et régionales en Roumanie ont déjà été initiés (par exemple, s'agissant de la collaboration avec la France, le Grand Lyon et Tinca, Grenoble et Alba Iulia, Lille et Baia Mare, Nantes et un département roumain, etc.).

Enfin, la reconnaissance éventuelle des Roms comme un « groupe ethnique européen » en tant que tel ne relève pas des compétences de la Commission européenne. En tout état de cause, le cadre européen comme de nombreuses actions structurelles visent explicitement les populations roms défavorisées.

La Commission espère que ces clarifications répondent aux interrogations de la Camera Deputaților et se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

*Frans Timmermans
Premier Vice-Président*

*Věra Jourová
Membre de la Commission*